

Raconte ta participation, je te dirai quel citoyen tu es! Je te dirai même dans quelle cité tu vis!

Bénédictique Paul

La participation citoyenne est une affaire de citoyens. En effet, être citoyen, en dépassant volontairement le champ de la politique pour entrer dans le champ de l'institutionnalisme économique, suppose une participation nécessaire de l'individu dans la constitution du bien-être collectif. En politique, être citoyen implique que l'on fait partie d'un corps politique, appelé « État », et que l'on a dans ce corps politique des droits et des devoirs politiques. Dans l'institutionnalisme économique, ou plus largement dans la sociologie économique, les droits et les devoirs du citoyen sont des institutions (c'est-à-dire des règles) qui garantissent un climat d'interaction pérenne. Ils ne peuvent en aucun cas l'autoriser à en faire un État (au sens du « Tiers institué », chez Pierre Legendre) qui viole les intérêts des citoyens ou qui ne contribue pas au bien-être collectif. En fait, n'est citoyen que l'individu socialisé, c'est-à-dire ayant intégré les institutions d'une société donnée de manière à s'insérer dans la marche de celle-ci vers le progrès.

La participation citoyenne se fonde dans l'esprit collectif. Elle résulte d'un apprentissage qui commence dès l'enfance. D'où l'idée de socialisation. Et c'est au système éducatif (d'où l'ancien terme « instituteur ») et à l'État (dans son rôle de législateur) qu'est léguée la mission de socialisation, c'est-à-dire du passage de l'individu au citoyen. L'État territorial, dans sa situation de proximité avec la population, peut continuer cet apprentissage tout au long de la vie.

De l'individu au citoyen, il y a donc les institutions, entendues ici comme les droits et les devoirs. La jouissance de celles-ci ne peut pas être passive. D'où la nécessité d'une participation active. Celle-ci couvre plusieurs champs. D'abord, elle est sociale. Alors qu'en Haïti les valeurs sociales s'effritent au profit d'un capitalisme sauvage importé de l'Occident sans les structures, le progrès social nécessite l'implication de chaque

citoyen, tant les inégalités sont devenues indécentes et la misère, déshumanisante. Et lorsque le Tiers institué ne joue pas son rôle, à travers la démocratie représentative, les citoyens doivent reprendre le pouvoir pour assurer leur pérennité et leur progrès.

La participation citoyenne est ensuite économique avant d'être enfin politique. En effet, il n'existe pas de liberté dans la pauvreté, si l'on admet la contribution du Prix Nobel Amartya Sen. Nous sommes d'accord avec Jacques Senécal lorsqu'il dit que « *quand on vit dans une démocratie, participer, c'est se faire valoir*¹ ». Et ce « faire valoir » est tout aussi bien collectif qu'individuel. Car, lorsque les institutions sont défaillantes à garantir les libertés (économiques, sociales et politiques), les individus ont le droit sacré, et par conséquent le devoir, de réclamer la jouissance d'un minimum de bien-être.

Dans les pays en développement, comme Haïti, la participation citoyenne est trop souvent déléguée à un seul individu qui se voit déifié, transformé en leader charismatique, avec, souvent, des œillères. Or, dans les pays développés, les élus et les gouvernants, à tous les niveaux, travaillent en concourant au bien-être des citoyens dont ils dépendent financièrement. Curieusement, ce sont dans ces mêmes pays que les citoyens sont plus impliqués dans l'amélioration du bien-être social. Il est donc clair que la participation citoyenne constitue une responsabilité individuelle non transférable. Elle commence dans les comportements responsables et se poursuit dans les actions concrètes au quotidien.

Pour finir, dans une république, le droit public véritable découle successivement des droits originaux que sont le droit de l'État, les droits de l'homme, les droits du citoyen, les droits du peuple

1. Senécal, J. (2011). *Le bonheur philosophe, de Pythagore à Al Gore*, Montréal, Liber.

[1]. Dès lors, notre but, à l'entrée de ce numéro spécial d'*Haïti Perspectives*, consiste à rappeler au lecteur qui revendique son statut de citoyen la nécessité de contribuer directement, selon ses capacités, mais sans paresse, au développement de la nation. Il s'agit là d'une responsabilité, sachant qu'en général, on délègue le pouvoir, mais jamais la responsabilité. Les droits de l'État ne peuvent occulter ceux des citoyens dont ils émanent.

Rappelez-vous que si vous voyez des saletés devant votre maison, ce n'est pas uniquement dû à la défaillance de l'État, mais également à votre manque de participation citoyenne! ■

BIBLIOGRAPHIE

1. KRIEDEL, B. (1998). *Philosophie de la République*, Paris, Plon.



Rhum
Barbancourt[®]